

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025**

**Délibération 2025-07-04
Tarif de l'eau 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BARILLONNETTE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Cécile VARALDI, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 16/07/2025

Support de la convocation : Courrier et courriel

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Conseillers présents : BENOITS Yves, CRUZ Béatrice, DELABRE Marushka, GACOUGNOLLE Cécile, HEMERY Bruno, JOLY Patrice, LUCIANO Lola, MAGALLON Nicole, TOLLA Isabelle, VARALDI Cécile

Conseillers Absents : LUCIANO Lola

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : BENOITS Yves

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Les tarifs de l'eau potable applicables sur la commune de Barillonnette n'ont pas évolué depuis 2024 (délibération n° 2023-11-04 du 7 novembre 2023) et cela malgré la hausse des prix des fournitures et des travaux.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau *Rhône Méditerranée Corse* conditionne l'attribution de subventions pour les travaux d'eau potable à un prix plancher fixé à 1,15 € HT/m³. Ce prix est calculé sur la base de la part communale hors taxe, pour une consommation annuelle moyenne de 120 m³.

Or, la part communale du tarif de l'eau potable sur la commune de Barillonnette est actuellement de 1,10 €HT/m³ pour une consommation annuelle moyenne de 120 m³.

Pour que la commune puisse bénéficier de cette aide financière lors de ses travaux sur son réseau communal, il est par conséquent nécessaire d'augmenter la part communale du prix de l'eau potable de 5%.

Quant aux tarifs des interventions, ils demeurent inchangés.

Ainsi le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à appliquer les tarifs 2026 suivants :

1/ Abonné domestique :

Abonnement part fixe : 44 € HT /an

Consommation tranche 1 (de 1 à 250 m3) : 0,79 € HT/m3

Consommation tranche 2 (au-delà de 250 m3) : 1,45 € HT/m3

2/ Tarif spécial abonné agriculteur :

Abonnement part fixe : 44 € HT /an

Consommation tranche 1 (de 1 à 250 m3) : 0,37 € HT/m3

Consommation tranche 2 (au-delà de 250 m3) : 0,13 € HT/m3

3/ Tarif spécial Compteur vert :

Abonnement part fixe : 44 € HT /an

Consommation tranche 1 (de 1 à 250 m3) : 0,79 € HT/m3

Consommation tranche 2 (au-delà de 250 m3) : 1,45 € HT/m3

Tarifs des interventions :

- Accès au service (ouverture dossier) : 50 €HT
- Fermeture du service (déménagement) : 50 €HT
- Ouverture/fermeture pour convenance personnelle : 70 €HT
- Pénalités pour refus d'accès au compteur : 250 €HT
- Frais de raccordement : 150 € plus le coût du matériel (pièces de raccordement, etc.)

Fait à Barcillonnette, le 22 juillet 2025

Cécile VARALDI, Maire

